

LILLE

lille, nouvelle revue d'information et de documentation n° 11



GET... SPECIAL BUDGET... SPECIAL BUDGET... 5

PROPRIÉTAIRES

Notre organisation financière et immobilière
vous permet, dans les 24 heures, de

vendre tout immeuble

libre ou occupé — même hypothéqué.

Vous recevrez, tout de suite, un acompte ou

la totalité du prix

Acte réalisé par votre Notaire.

**S.A. PROMOTION
IMMOBILIÈRE ROY**

62, rue Faidherbe, LILLE (55.30.88)

CARANTIE FINANCIÈRE :

BANQUE ROY

**Pourquoi
payer
plus cher ?**

nord lumière

vous propose
des luminaires
de qualité aux
prix les plus bas

*nord lumière
ne quitte pas le 100
de la rue nationale*



à partir de 168 F

ne vous laissez
pas influencer
par des remises

**VOYEZ NOS
PRIX NETS**

nord 100, rue Nationale
LILLE
54.70.82
57.37.06 **lumière**

SIMNOR

148, Rue Nationale LILLE
Téléphone : 56-92-82

**LE PLUS GRAND CHOIX D'APPARTEMENTS
A LOUER DANS LA MÉTROPOLE**

SUR LILLE

RÉSIDENCE DU BOIS
RÉSIDENCE DU PARC SAINT-MAUR

Exemple :

Plan ci-contre : Appartement type IV bis

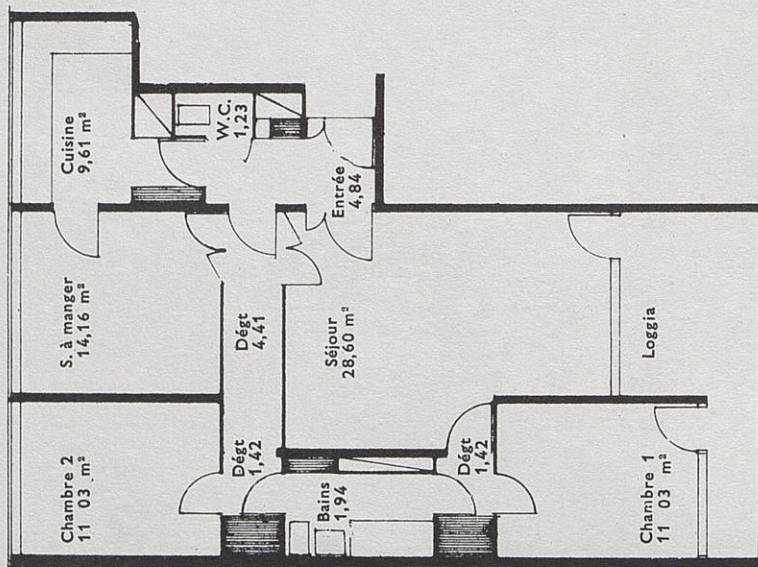
Superficie : 99 m²

Loggia : 12,67 m²

Loyer à partir de 795 Frs

Des pièces très vastes

*Un art de vivre dans le calme,
à quelques minutes du centre ville*



**AUCUN FRAIS
D'AGENCE**

J02/111



EDITORIAL

Studio Malairy



La colère des maires

Le Conseil municipal de LILLE a voté son budget le 15 février. Le contribuable retiendra d'abord de celui-ci une augmentation de 12,48 % des impôts locaux. Compte-tenu de la hausse des prix qui a, en un an, atteint 11,5 % d'augmentation, c'est raisonnable. Et pourtant ce n'est pas le cœur léger que des élus assument la responsabilité d'augmenter les impôts locaux. Surtout dans une cité où une partie importante de la population ne dispose que de ressources modestes. Ils le font contraints par les exigences de la vie collective, les imperfections de notre système fiscal, les défaillances de l'État.

C'est un fait, chacun exige, chaque jour davantage de la ville: des voiries en bon état, des possibilités de circuler rapidement et en toute sécurité, des parkings pour stationner, un réseau d'assainissement moderne, de l'éclairage de nuit, des stades, des salles de sports, des piscines, des maisons de jeunes, des dispensaires, des crèches, des maternelles, des C.E.S.... Il faut créer ces équipements. Il faut ensuite les gérer et les entretenir. Et en définitive, il faut que la collectivité paie.

A LILLE, l'impôt a augmenté de 12,4 % cette année. Mais en trois ans de 1970 à 1973, les dépenses d'investissement ont augmenté elles de 120 %, et les dépenses de fonctionnement de 75 %.

Ce phénomène est la conséquence de notre façon de vivre. Il se vérifie partout en France. Entre 1960 et 1970 les sommes dépensées par les villes françaises pour les équipements de développement urbain ont progressé chaque année de 14 %, et celles investies dans les seuls équipements culturels ou sportifs de 17,5 % !

Les collectivités locales, nos communes en premier lieu, ne refusent pas la responsabilité de répondre par des réalisations de qualité aux besoins de leurs populations. Mais elles veulent les moyens de le faire. Or, il y a une distorsion impressionnante entre les charges qui leur incombent et leur possibilité de les assumer. L'écart se résume en une statistique fort parlante: 60 % des équipements du pays sont réalisés par les collectivités locales; mais on ne concède à celles-ci que 15 % du produit total de l'impôt!

Cette situation est le résultat de la politique suivie depuis des années par le gouvernement; une politique subtile dans son inspiration, diversifiée dans ses formes, sournoise dans ses méthodes.

Qu'il s'agisse par exemple des charges que l'État transfère aux communes bien qu'elles soient de sa compétence. Le budget lillois est ainsi composé pour 8 % de contingents d'aide sociale, de

éditorial

(suite)

frais de police, de participation à des frais d'enseignement (Conservatoire national, École des Beaux-Arts...) qui lui sont imposés sans recours possible.

Qu'il s'agisse encore des subventions dont le pourcentage ne cesse de diminuer. Bien que les collèges d'enseignement secondaire soient de compétence communautaire, prenons cet exemple. Il est frappant. Autrefois, quand une ville décidait la construction d'un C.E.S. elle en payait une partie et l'État accordait une subvention proportionnée au montant des travaux. En 1963 la subvention a été transformée en forfait. En d'autres termes, l'État a figé sa participation. Mais en dix ans les prix ne sont pas restés figés: ni ceux de la construction, ni ceux des terrains, ni les intérêts de l'emprunt! Conséquence de cette évolution la subvention d'état qui couvrait autrefois 85 % des dépenses de construction d'un C.E.S. dépasse rarement aujourd'hui 40%; 20 % même si l'on prend en compte dans la dépense l'achat du terrain et les équipements annexes auxquels obligent une telle réalisation!

Qu'il s'agisse aussi des charges de fonctionnement que l'État se refuse d'assurer. La nationalisation d'un C.E.S. dépend du bon vouloir du ministre de l'Éducation Nationale. Tant que ce dernier se refuse à la réaliser par décret, les frais de fonctionnement du C.E.S. non nationalisé incombent à la commune ou à la communauté urbaine, et grèvent donc le budget de la collectivité locale pour un C.E.S. il en coûte en moyenne 350.000 NF par an!

Pratiquement tous les plans de financement de la ville et de la communauté urbaine — qui est naturellement logée à la même enseigne! — subissent l'active érosion du phénomène — non naturel — du transfert des charges de l'État aux collectivités locales.

Qu'il s'agisse enfin de la T.V.A. qu'on impose aux collectivités locales comme à n'importe quelle entreprise. Des calculs très précis ont permis d'estimer qu'en 1972 la T.V.A. perçue par l'État sur les communes françaises s'était élevée à 2,5 milliards de NF. Si l'on ajoute à ce total la T.V.A. perçue en plus sur les départements, les syndicats de communes ou les communautés urbaines on en

vient à constater que l'État reçoit plus des collectivités locales au titre de cette taxe qu'il ne leur accorde en subvention!

Tout concourt, dans ce système à transférer des charges, sans transférer les moyens de les assumer. Sans doute, l'espoir secret de nos gouvernants est-il que les élus locaux, hommes responsables et pondérés soient tentés de faire face sans protester. De fait, ces élus sont allés aussi loin qu'il était possible. Ils ont demandé à leur population le maximum de sacrifices pour assurer le développement de leurs villes. Le résultat de cet effort, il se traduit dans une dernière statistique: en dix ans alors que les impôts d'État augmentaient de 223%, les impôts locaux progressaient, eux, de 350%! Désormais, il est impossible d'aller au delà.

Les bases de répartition des impôts locaux sont injustes. La réforme votée en décembre dernier loin de corriger les inégalités existantes n'a fait que les déplacer.

Que ce soit au sein de l'Association des Maires de Grandes Villes, que ce soit à l'intérieur de nos associations départementales de Maires, je ressens partout une exaspération que je partage. Les mots «banqueroute» ou «révolte» reviennent sans cesse dans les propos d'hommes qui sont des gestionnaires rigoureux et des esprits responsables.

Il est temps que l'État perçoive ce sentiment fait de lassitude et de colère. Il est temps qu'il décide d'agir en portant remède à ce qui provoque ce malaise grandissant.

Sous la pression des élus, le premier Ministre s'est engagé à provoquer au printemps un débat parlementaire avec vote d'une loi sur la répartition des ressources et des charges entre l'État et les collectivités locales.

Voici le printemps... et de nombreux Maires en colère seront sur leur banc à l'Assemblée Nationale pour défendre les finances des communes. La revue municipale de LILLE rendra compte du débat promis.

Pierre MAUROY

SPECIAL BUDGET

SPECIAL BUDGET



LA COMMISSION DES FINANCES

Président :

M. Marceau FRISON, Premier Adjoint.

Membres :

MM. Augustin LAURENT, Maire Honoraire,

Raymond ALLARD, Adjoint au Maire,

Gustave ROMBAUT, Adjoint au Maire,

Jean-Marie BRIFFAUT, Adjoint au Maire,

Mme CACHEUX-HABIGAND, Conseiller Muni-

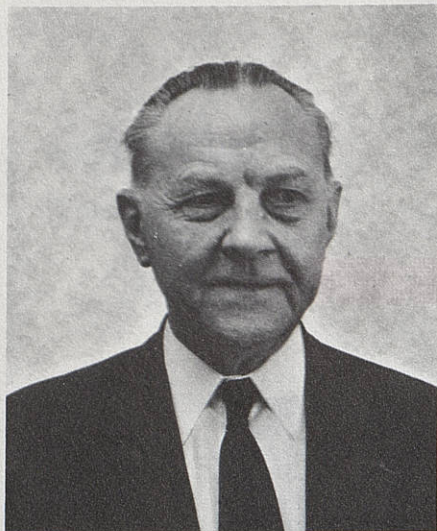
cipal,

MM. Jean CAILLIAU, Conseiller Municipal,

Claude CATESSON, Conseiller Municipal,

Joseph LUSSIEZ, Conseiller Municipal.

Les réunions de la Commission des Finances se prolongent toujours très tard dans la nuit... En effet, l'ordre du jour comprend, chaque fois, l'examen des nombreux dossiers émanant des autres Commissions Municipales. Celles-ci proposent toujours des réalisations intéressantes, mais souvent aussi très coûteuses. Il revient aux membres de la Commission des Finances d'établir une certaine hiérarchie entre les propositions et de veiller à ce que les dépenses totales ne dépassent pas les recettes. « **Il faut savoir dire non !** » dit souvent M. FRISON, Adjoint aux Finances, « **et ne pas faire de démagogie.** » Les autres conseillers parlent souvent de « **la Commission de la Hache** »... Mais en fait, cette Commission des Finances ne donne qu'un avis qui sera soumis au Conseil d'Administration avec les dossiers proposés par les Services Financiers dirigés par M. VILLETTE. ■



Au cours de sa réunion du 15 février 1974, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le Budget de la Ville de Lille pour l'exercice 1974.

par
Marceau Frison
1^{er} adjoint au maire,
délégué aux finances

QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

C'est l'état prévisionnel des dépenses et des recettes de la Ville pour toute l'année.

POURQUOI LE BUDGET EST-IL NECESSAIRE ?

Certes, la Loi l'impose aux communes ; mais la Ville ne doit-elle pas planifier ses projets et réalisations, c'est-à-dire préciser ce qu'elle veut entretenir, construire, faire fonctionner ?...

Le Budget marque aussi les limites de la participation (contribution) des administrés. Il trace le cadre dans lequel agit l'Administration de la Ville et sert de base au contrôle exercé par l'Etat sur la gestion municipale.

COMMENT A ETE PREPARE LE BUDGET ?

■ Techniquement, il est préparé à l'inverse du budget familial où la ménagère dispose d'un salaire et ajuste ses dépenses à ce salaire.

La Ville ne peut procéder ainsi car elle a l'obligation ou le

LE BUDGET

devoir d'assumer certaines dépenses et de chercher à satisfaire les besoins des administrés ; elle doit donc d'abord recenser les dépenses à prévoir puis les équilibrer par des recettes.

■ Pratiquement, le problème du budget se pose ainsi :

1 — De quel pourcentage augmentent dans l'année les matières, denrées et services ?

— le volume global du budget augmentera par la force des choses au même rythme.

2 — De quel pourcentage ont augmenté les ressources des administrés (salaires et revenus) ?

— l'augmentation de la charge fiscale devra rester proportionnelle à l'augmentation des ressources des contribuables.

A QUEL RESULTAT ABOUTIT CE RAISONNEMENT ?

Le Conseil Municipal a décidé de limiter à 14,20 % la progression du volume global budgétaire, de répartir ce volume à raison de 22 % pour l'investissement et de 78 % pour le fonctionnement.

ET LES FINANCES COMMUNALES

L'effort demandé aux contribuables sera en conséquence limité à une progression de 12,48 %, ce qui est très modéré si l'on tient compte de la mise en service d'équipements nouveaux et de la forte hausse du coût de la vie.

POURQUOI LA CHARGE FISCALE AUGMENTE-T-ELLE ?

1°) Nous venons d'évoquer la première raison : c'est que les matières, denrées et services augmentent de prix. Nous vivons une période de forte inflation..

2°) Une deuxième raison est que l'évolution du monde contemporain et le développement de l'urbanisme provoquent une croissance rapide des besoins : nos concitoyens sont, à juste titre, de plus en plus exigeants en ce qui concerne l'hygiène, l'éclairage public, l'aide sociale, les loisirs... et tout cela coûte.

3°) Nous nous efforçons de répondre à ces besoins, nous avons beaucoup réalisé ces dernières années et vous verrez dans ce bulletin que, cette année encore, 62 % des crédits de la section d'investissement seront consacrés aux équipements.

4°) Malheureusement, l'Etat diminue son aide et augmente nos charges. Les subventions qui

représentaient naguère 50 % du coût réel des opérations ne représentent plus actuellement que 15 à 20 %, et il faut encore déduire la T.V.A. !

UNE LOI DU 31 DECEMBRE 1973 REFORME LA FISCALITE. QUE FAUT-IL ATTENDRE DE CETTE LOI ?

La loi du 31 décembre a supprimé, pour 1974, trois des quatre anciennes contributions locales (dites « quatre vieilles »). Seule la patente subsistera cette année, elle sera remplacée par la taxe professionnelle, en 1975.

La contribution foncière sur les propriétés bâties et celle sur les propriétés non bâties deviennent la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La contribution mobilière devient la taxe d'habitation.

Sont supprimées, la taxe sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties, et la taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunions.

Les 3 nouvelles taxes, (foncière bâtie, foncière non bâtie et habitation), restent des impôts de répartition. La recette globale pour la ville restera la même. La

répartition modifiera sans doute ce que chacun paie, mais il ne s'agira que de transferts à l'intérieur d'un ensemble fixe.

La grande et appréciable nouveauté, c'est que l'assiette unique de ces 3 contributions est la **valeur locative** (c'en est donc fini avec le casse-tête chinois des principaux fictifs, des centimes-le-franc et du répartition).

Il est trop tôt pour mesurer exactement l'importance des transferts qui s'opèrent entre les assujettis. Un prochain bulletin Lille-Information vous renseignera à ce sujet.

* *
*

Je vous laisse maintenant parcourir les pages explicatives qui suivent. Je suis persuadé qu'en comparant ce que la ville vous demande et ce que vous recevez d'une ville « **qui bouge** », vous constaterez l'existence d'une solidarité de plus en plus grande entre les membres de la Cité.

Ensemble, nous regretterons que le vrai problème de la fiscalité locale ne soit pas réglé par la Loi du 31 décembre 1973, car rien ne s'améliorera sans une équitable répartition des charges et des responsabilités entre les Communes et l'Etat. ■

les Dépenses du Budget Primitif 1974



Le budget primitif de la Ville pour 1974, voté par le Conseil Municipal le 15 février dernier, a été arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de 180 881 669,85 F.

A quoi correspondent ces 180 881 669,85 F de dépenses ?

— A des dépenses d'Investissement pour un

montant de 39 798 640,56 F, ce qui représente 22 % du budget.

— A des charges de Fonctionnement (ou de gestion) pour 141 083 029,29 F, soit 78 % du total des dépenses.

Comment se répartissent ces deux masses budgétaires ?

la section d'investissement

LES ANNUITES DE LA DETTE EN CAPITAL, c'est-à-dire le remboursement d'emprunts contractés au cours des années antérieures pour assurer le financement des programmes d'équipement.

Cette dette, en capital, s'élève, en 1974, à 10 092 915,56 F et représente 25,36 % des dépenses de cette section du budget contre 29,05 % en 1973.

UNE PROVISION POUR ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES, fixée à 5 000 000 de F et destinée à constituer des réserves foncières en vue de la réalisation des programmes d'équipement.

LES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT, qui représentent la masse la plus importante des dépenses prévues.

Leur montant s'élève à 24 705 725 F, soit 62,08 % de la section d'Investissement, en progression de 87,92 % par rapport au budget précédent.

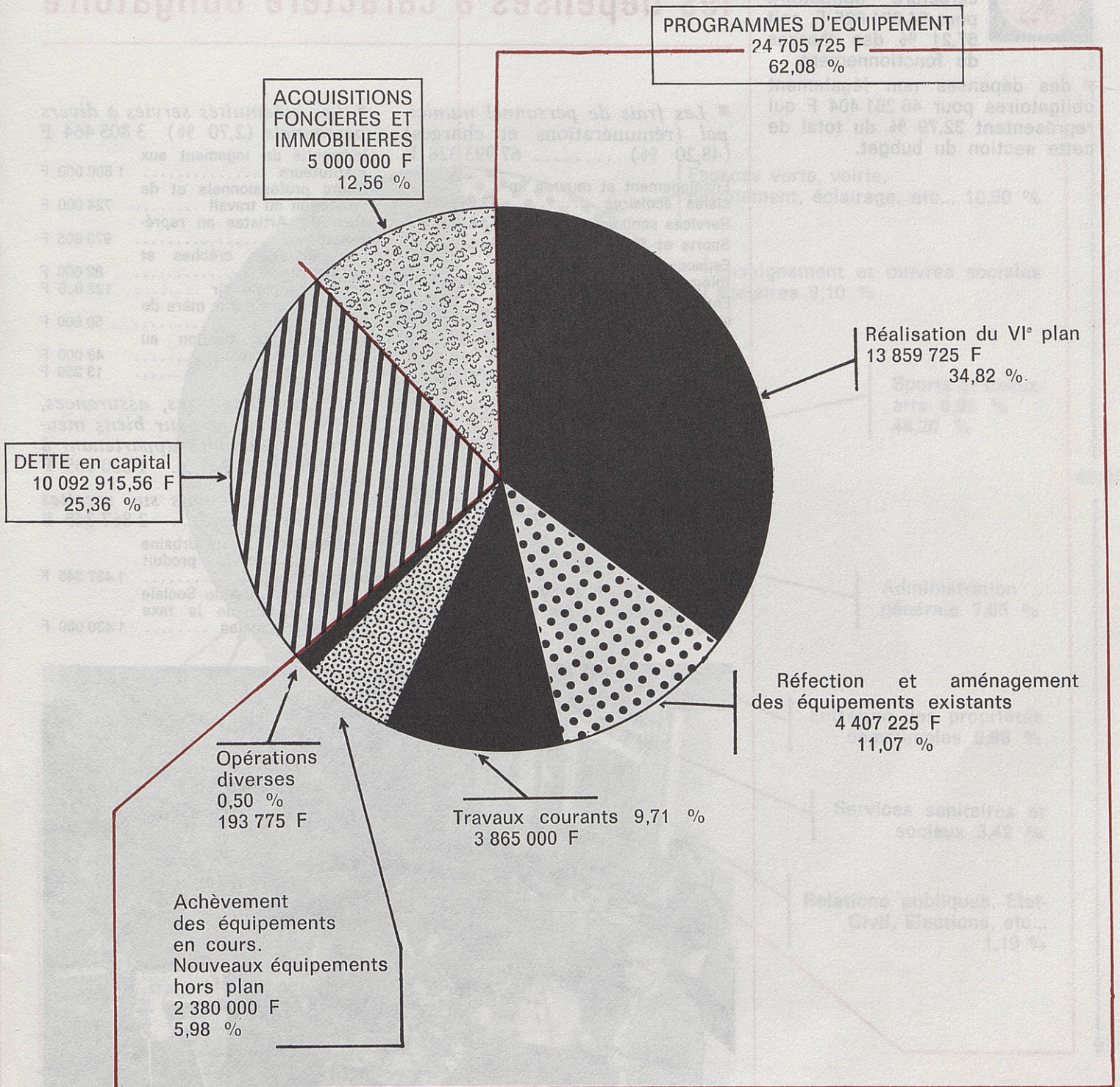
Cette somme comprend :

- 3 865 000 F de travaux courants votés chaque année au budget
- 4 407 225 F de dépenses en vue de la réfection et de l'aménagement d'équipements existants :
 - insonorisation des locaux scolaires 1 545 000 F
 - modernisation des stades 1 095 000 F
 - modernisation des locaux des groupes scolaires Denis Cordonnier et Edouard Herriot par suite de la mise en service du Boulevard Périphérique Sud 532 600 F
 - modernisation d'églises - 1^{re} tranche de travaux .. 300 000 F
 - aménagement de certaines salles de l'Hôtel de Ville 224 000 F

- aménagement en salle de restaurant pour personnes âgées de l'immeuble 4, rue des Sarrazins 260 000 F
- aménagement et équipement en salles de réunions :
 - * de l'Atrium du Palais des Beaux-Arts 165 000 F
 - * de la Porte de Paris .. 150 000 F
- électrification de la Salle des Malades et aménagement du Musée de l'Hospice Comtesse 135 625 F
- 2 380 000 F de crédits destinés à l'achèvement des équipements en cours d'exécution ou à la création de nouveaux équipements hors plan :
 - achèvement de la piscine olympique Marx Dormoy et de ses annexes 1 870 000 F
 - installation, au quartier des Bois-Blancs, de bâtiments préfabriqués afin d'y aménager un poste de police, un bureau de poste, un bureau annexe de l'Hôtel de Ville et une salle d'animation 370 000 F
 - remise en état du square Jussieu 100 000 F
 - aménagement d'une aduction d'eau industrielle au Jardin des Plantes ... 40 000 F
- 193 775 F de dotations diverses :
 - fonds de concours de la Ville pour restauration de tableaux de l'église St-Maurice 50 000 F
 - participation dans la construction d'un pavillon d'accueil et d'information, place de la Gare 50 000 F

- emploi de fonds scolaires départementaux 70 000 F
- Démolition d'immeubles .. 23 775 F
- 13 859 725 F d'opérations relatives à la réalisation du VI^e Plan communal :
 - construction d'une première tranche du groupe scolaire n° 1 à la zone sud de Lille-Croisette qui comprendra 4 classes maternelles avec réfectoire et 10 classes primaires avec réfectoire 5 314 000 F
 - extension de l'Hôtel de Ville - 1^{re} tranche d'un projet de création d'un bâtiment annexe qui contiendrait des bureaux, la salle du Conseil Municipal, la salle des Mariages, un restaurant, une grande salle de réunions 4 300 000 F
 - Hospice Comtesse. Aménagement intérieur de la Salle Desmet 1 100 000 F
 - îlot Comtesse. Aménagement d'immeubles et restauration de façades rue de la Monnaie et Place Louise de Bettignies ... 1 096 225 F
 - aménagement d'un terrain de sports à l'angle de la rue de Londres et du Chemin du Bazinghien - 3^e tranche de travaux 850 000 F
 - aménagement en zone de détente et de loisirs du terrain dit de « La Briqueterie » Travaux de base 402 500 F
 - aménagement de salles de réunions au Palais Rihour 355 000 F
 - aménagement du Parc des Dondaines 272 000 F
 - aménagement de places et d'aires de verdure. Plantation d'arbres 170 000 F

dépenses d'investissement 39.798.640,56 F



la section de fonctionnement



Elle comprend :

- des dépenses à caractère obligatoire pour 94 821 625 F, soit 67,21 % des charges de fonctionnement
- des dépenses non légalement obligatoires pour 46 261 404 F qui représentent 32,79 % du total de cette section du budget.

les dépenses à caractère obligatoire

■ *Les frais de personnel municipal* (rémunérations et charges) (48,20 %) 67 993 328 F

Enseignement et œuvres sociales scolaires	12 843 698 F
Services sanitaires et sociaux	4 817 819 F
Sports et Beaux-Arts	12 647 347 F
Espaces verts, voirie, nettoiement, éclairage, etc	15 373 577 F
Entretien des propriétés communales	9 849 552 F
Administration générale	10 788 328 F
Relations publiques, état-civil, élections, etc	1 673 037 F

■ *La dette en intérêts et frais financiers* (6,69 %) 9 434 839 F

■ *Les contingents* (aide sociale, police, etc.) (6,70 %) 9 459 684 F

Aide sociale	8 900 000 F
Police	436 684 F
Conseil des Prud'hommes	78 000 F
Entretien des monuments historiques	45 000 F

■ *Les indemnités servies à divers personnels* (2,70 %) 3 805 464 F

Indemnité de logement aux instituteurs	1 800 000 F
Cours professionnels et de promotion du travail	724 000 F
Théâtres. Artistes en représentations	970 605 F
Médecins des crèches et d'état-civil	82 600 F
Ecoles de plein air	122 000 F
Aide municipale à la mère de famille	50 000 F
Indemnité de gestion au comptable communal	43 000 F
Divers	13 259 F

■ *Les impôts, taxes, assurances, charges diverses pour biens meubles et immeubles appartenant à la Ville* (0,89 %) .. 1 260 965 F

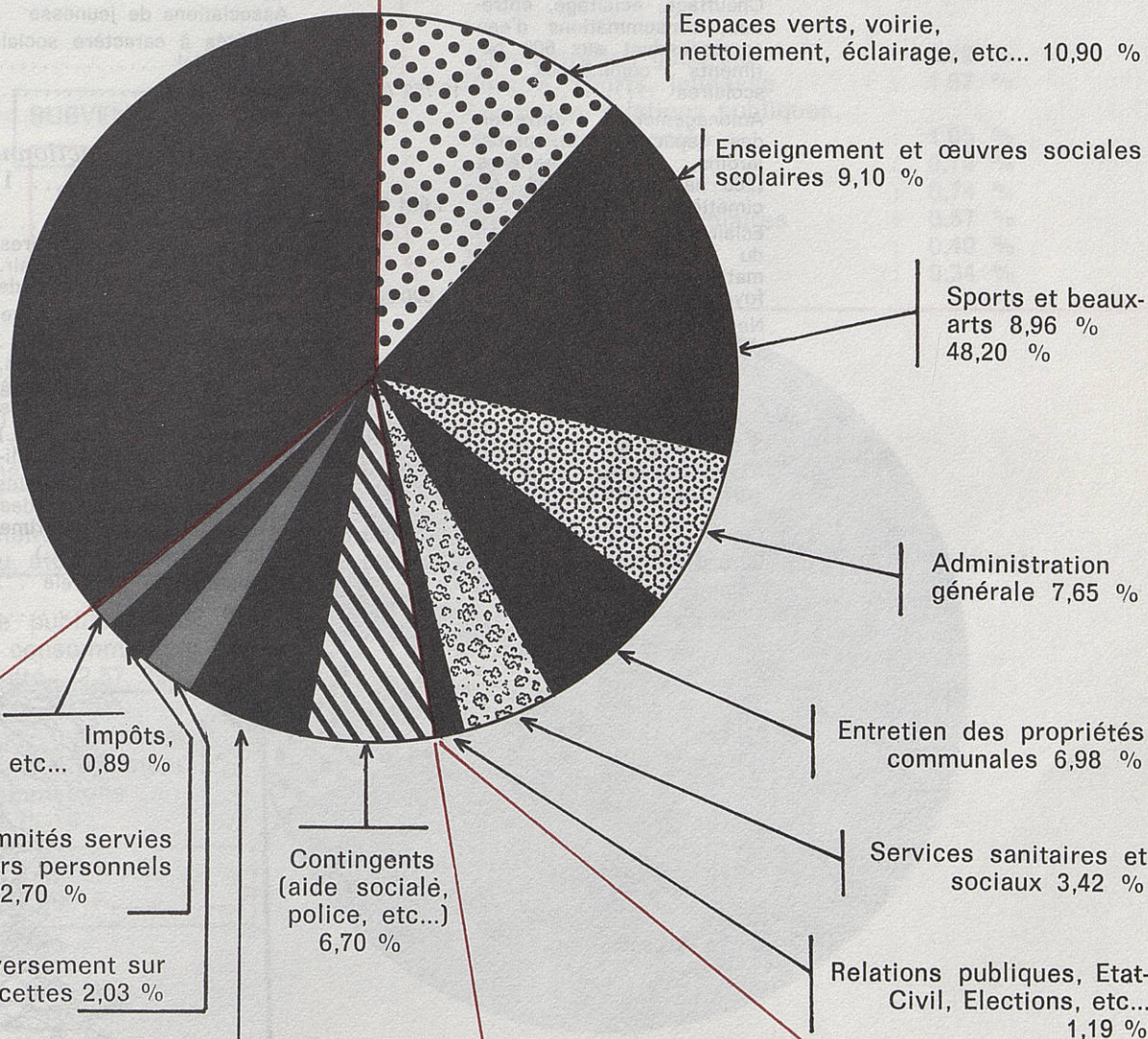
■ *Des reversements sur recettes* (2,03 %) 2 867 345 F

— à la Communauté Urbaine de Lille sur le produit des parcmètres	1 437 345 F
— au Bureau d'Aide Sociale sur le produit de la taxe sur les spectacles	1 430 000 F



Dépenses de fonctionnement à caractère obligatoire 94.821.625 F

FRAIS DE PERSONNEL MUNICIPAL
67 993 328 F



48,20 %

19,01 %

AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES
26 828 297 F

les dépenses non légalement obligatoires

■ Dépenses inévitables (14,95 %) 21 081 900 F

Chauffage, éclairage, entretien, consommations d'eau correspondant aux 600 bâtiments communaux et scolaires 13 752 700 F

Aménagement, entretien des espaces verts, parcs, jardins, zoo, cimetières (268 ha dont 46 ha de cimetières) 1 091 000 F

Eclairage public, entretien du réseau et consommations d'électricité (11 508 foyers lumineux) 3 620 200 F

Nettoisement des rues, fils d'eau, etc (185 kms de voies) 2 618 000 F

■ Subventions à divers groupements, sociétés et œuvres d'utilité publique (9,91 %) .. 13 982 414 F

Caisse des Ecoles 7 600 000 F

Bureau d'Aide Sociale 2 900 000 F

Comité des Œuvres sociales du personnel 1 741 500 F

Sociétés sportives et d'éducation physique 614 000 F
Sociétés culturelles 275 000 F
Associations de jeunesse .. 515 076 F
Sociétés à caractère social ou familial 136 988 F
Divers 199 850 F

■ Frais de fonctionnement des services (7,93 %) .. 11 197 090 F

Enseignement 1 050 823 F

Œuvres sociales scolaires (écoles de plein air, classes vertes, classes de neige, ramassage scolaire) 800 190 F

Culture, sports, jeunesse .. 2 640 520 F

Services sociaux (crèches, aide sociale à la mère, à l'enfant, aux personnes âgées, aux chômeurs, etc...) 1 038 091 F

Animation, relations publiques, fêtes et cérémonies 1 478 000 F

Logement (résorption des courées, bidonvilles, prime à la construction, etc...) .. 566 566 F

Administration générale ... 3 135 838 F

Autres charges 487 062 F



Dépenses de fonctionnement non légalement obligatoires 46.261.404 F

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES : 7,93 %
11 197 090 F

Administration générale	: 2,22 %
Culture, sports, jeunesse	: 1,87 %
Animation, relations publiques, fêtes et cérémonies	: 1,05 %
Enseignement	: 0,74 %
Services sociaux	: 0,74 %
Œuvres sociales scolaires	: 0,57 %
Logement	: 0,40 %
Autres charges	: 0,34 %

SUBVENTIONS : 9,91 %
13 982 414 F

Subventions à
divers groupements,
sociétés et œuvres
d'utilité publique

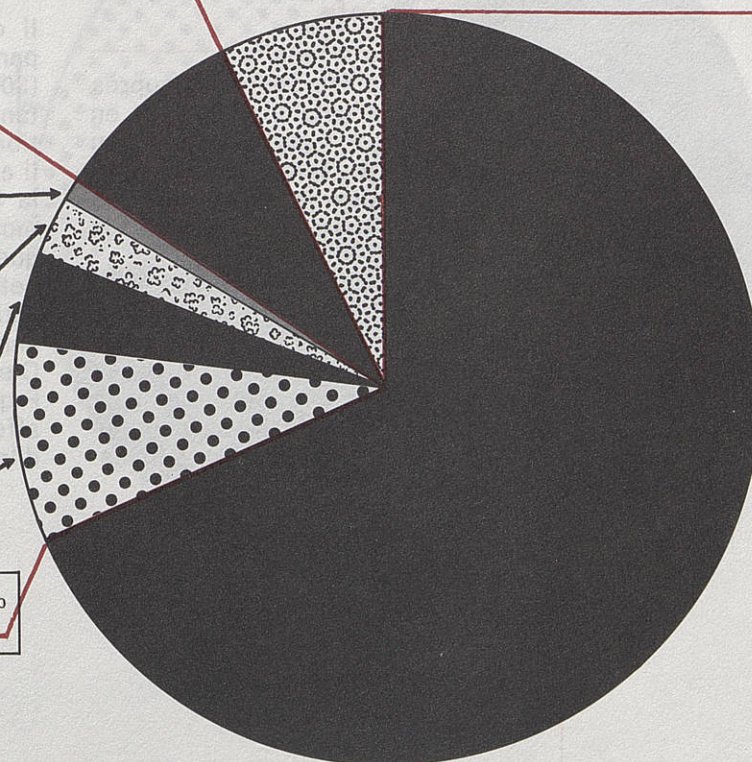
Entretien des
espaces verts, parcs
et jardins : 0,77 %

Nettoie-
ment des rues,
fils d'eau, etc : 1,86 %

Eclairage public. Entretien
et consommations
d'électricité : 2,57 %

Chauffage, éclairage,
entretien des bâtiments
et consommations
d'eau : 9,75 %

CHARGES INEVITABLES : 14,95 %
21 081 900 F



les ressources du budget primitif de 1974



Pour couvrir les dépenses d'INVESTISSEMENT : 39 798 640,56 F et les dépenses de FONCTIONNEMENT : 141 083 029,29 F. Soit au total : 180 881 669,85 F de charges qui viennent d'être décrites, la ville disposera, en 1974, des ressources ci-après énoncées.

en investissement

Les subventions

Elles sont attribuées par l'Etat, le Département et parfois certains organismes. Elles représentent 2,46 % des dépenses prévues, pour un montant de 980 690,80 F.

Les emprunts

Il s'agit de prêts sollicités auprès d'organismes publics ou privés en vue d'assurer, partiellement ou intégralement, selon les subventions attribuées, la couverture des programmes d'équipement à la charge de la Ville.

Ces prêts sont ensuite remboursés par annuité, pendant un certain nombre d'années (10, 15 ou 20 ans) correspondant à la durée accordée par le prêteur. Ils constituent alors la Dette communale reprise à la section d'Inves-

tissement pour le Capital et à la section de Fonctionnement en ce qui concerne les intérêts.

Le montant des emprunts retenus au budget de 1974 s'élève à 25 383 425 F, soit 63,78 % des dépenses.

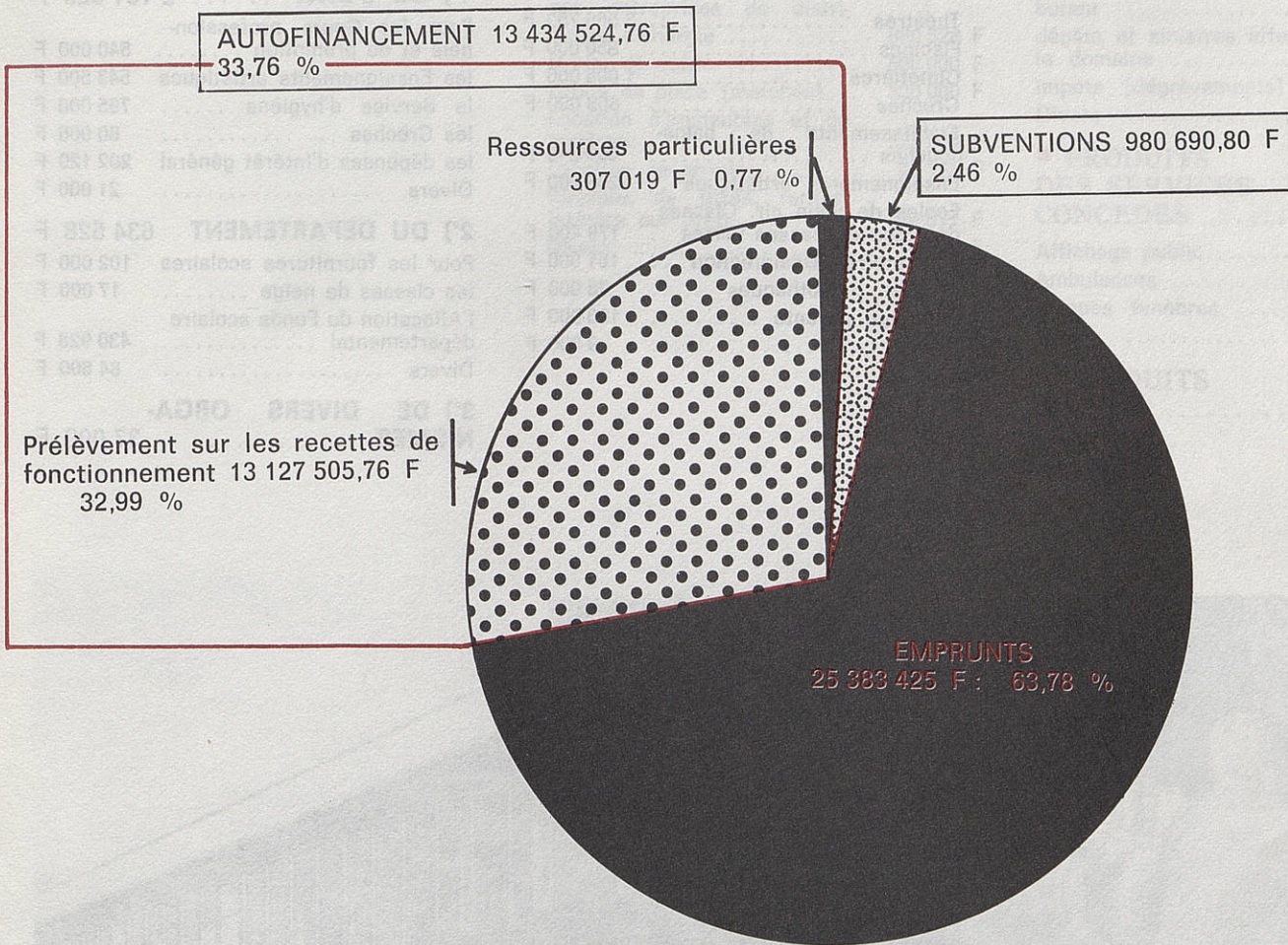
L'autofinancement

Il comprend certaines ressources particulières d'investissement (307 019 F) et une part plus importante de recettes fiscales de fonctionnement (13 127 505,76 F).

Il est affecté au remboursement de la Dette en capital et à un degré moindre au financement de quelques programmes d'équipement, notamment ceux relatifs aux travaux courants prévus chaque année.

C'est une somme de 13 434 524,76 F qui a pu être dégagée à ce titre, affectant 33,76 % de la section d'Investissement.

Recettes d'investissement 39.798.640,56 F



en fonctionnement

recettes non fiscales 16.348.631 F (10,60 %)

■ PRODUITS DES SERVICES COMMUNAUX

(4,64 %) 7 149 190 F

Théâtres	3 566 750 F
Piscines	850 000 F
Cimetières	1 096 000 F
Crèches	603 000 F
Etablissements de bains- douches	300 240 F
Enseignements artistiques ..	205 000 F
Ecoles de plein air. Classes de neige et classes vertes ..	179 400 F
Laboratoire. Désinfection ..	161 000 F
Musées. Bibliothèques	78 000 F
Décharge payante	100 000 F
Divers	9 800 F

■ SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

(1,84 %) 2 833 157 F

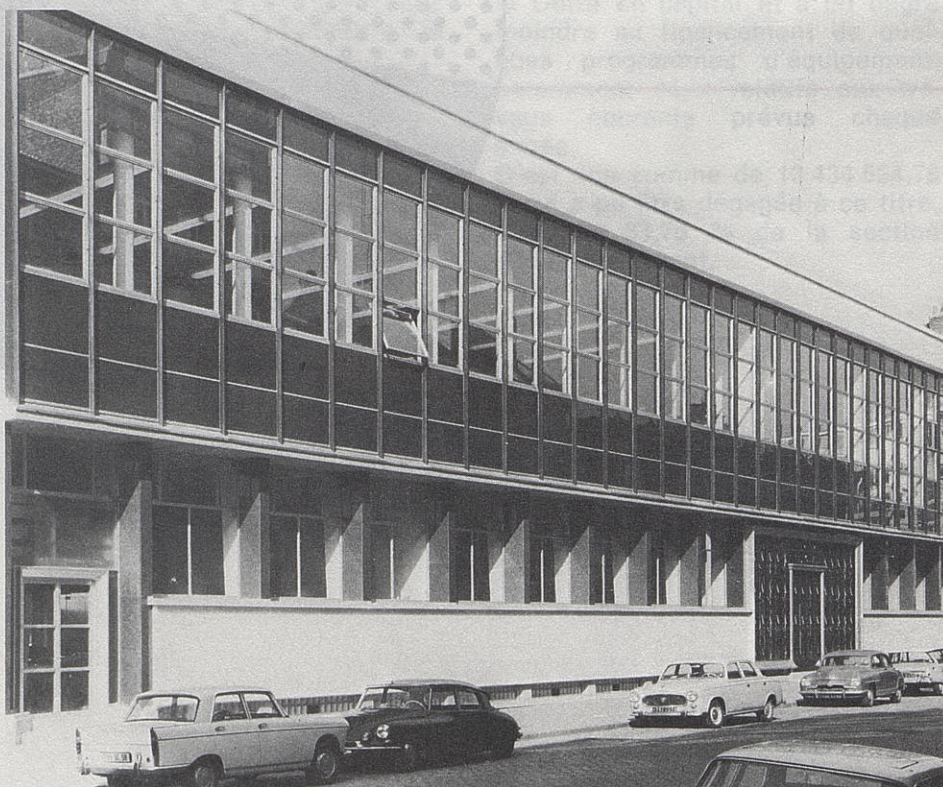
1°) DE L'ETAT 2 161 629 F

Pour les Cours profession- nels et de promotion	540 000 F
les Enseignements artistiques	543 500 F
le Service d'hygiène	795 000 F
les Crèches	60 000 F
les dépenses d'intérêt général	202 129 F
Divers	21 000 F

2°) DU DEPARTEMENT 634 528 F

Pour les fournitures scolaires	102 000 F
les classes de neige	17 000 F
l'Allocation du Fonds scolaire départemental	430 928 F
Divers	84 600 F

3°) DE DIVERS ORGA- NISMES 37 000 F



Recettes de fonctionnement 154.210.535 F

■ PRODUITS

DOMANIAUX (3,40 %) 5 249 504 F

Droits de stationnement	2 800 000 F
Occupation du domaine par des entreprises de distribution d'énergie	680 528 F
Droits de voirie	500 000 F
Droits de place (marchés) ..	320 000 F
Location d'immeubles et de matériel	525 000 F
Location de terrains	85 115 F
Revenus de titres, rentes, intérêts sur prêts	244 071 F
Divers	94 790 F

■ RECOUVREMENT DE FRAIS

983 550 F

Sur charges de personnel ..	438 000 F
chauffage, éclairage, eau, carburant	313 000 F
dégâts et sinistres affectant le domaine	99 000 F
impôts (dégrèvements)	30 000 F
Divers	103 550 F

■ PRODUITS DES SERVICES CONCEDES

126 650 F

Affichage public	50 000 F
Ambulances	45 000 F
Pompes funèbres	30 000 F
Divers	1 650 F

■ PRODUITS

DIVERS

6 580 F



en fonctionnement

recettes non fiscales 18.348.831 F (10,80 %)

recettes fiscales 137.861.904 F (89,40 %)

1° IMPOSITIONS INDIRECTES

(45,88 %) 70 754 895 F

Taxe sur les spectacles ..	4 500 000 F
Taxe sur l'électricité	3 600 000 F
Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 060 000 F
Taxe sur les licences des débits de boissons	350 000 F
Diverses autres taxes	138 000 F
Versement Représentatif de la Taxe sur les Salaires ..	60 106 895 F (38,98 %)

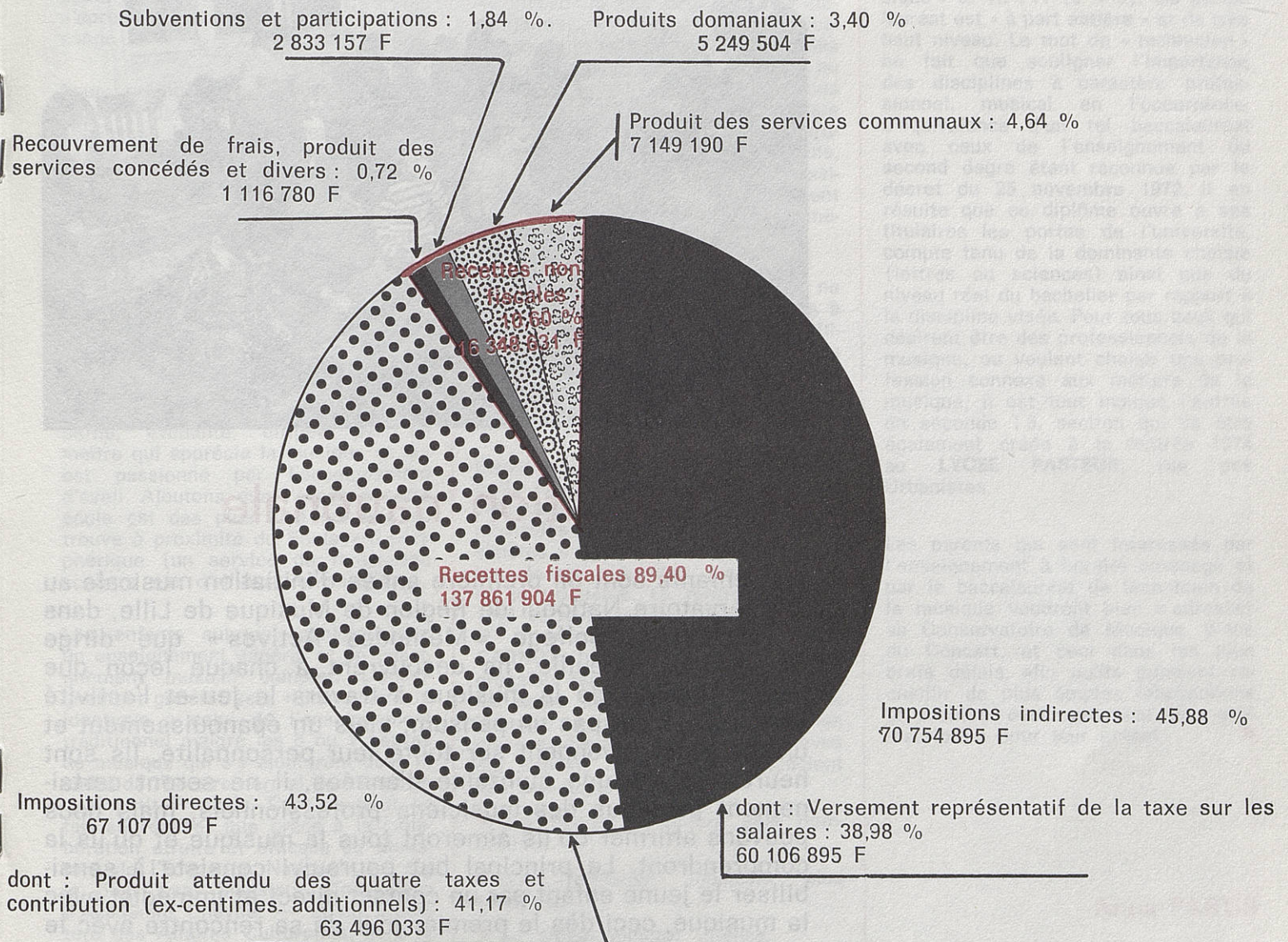
2° IMPOSITIONS DIRECTES

(43,52 %) 67 107 009 F

Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels	2 030 000 F
Subvention compensatrice des exonérations pour cons- tructions neuves	1 430 976 F
Taxe d'apprentissage	150 000 F
Produit attendu des quatre taxes et contributions (ex- centimes additionnels)	63 496 033 F (41,17 %)



Recettes de fonctionnement 154.210.535 F



Le conservatoire de musique de Lille



et l'éducation nationale

Ces enfants sont en première année d'initiation musicale au Conservatoire National de Région de Musique de Lille, dans la classe de Solfège « Méthodes Actives » que dirige M. Jacques Lafeuille. Ils découvrent à chaque leçon que l'apprentissage de la musique à travers le jeu et l'activité corporelle n'est pas un pensum, mais un épanouissement et une joie qui rayonnent sur toute leur personnalité. Ils sont heureux. Dans une quinzaine d'années, il ne seront certainement pas tous des musiciens professionnels, mais nous pouvons affirmer qu'ils aimeront tous la musique et qu'ils la comprendront. Le principal but poursuivi consiste à sensibiliser le jeune enfant par un contact direct et immédiat avec la musique, ceci dès le premier jour de sa rencontre avec le royaume sonore. Cet esprit pédagogique « actif » doit être d'ailleurs conservé jusqu'au stade supérieur des études musicales.

Actuellement, ces petits musiciens sont répartis dans différentes écoles élémentaires de la Ville de Lille (certains viennent même de Lambertsart, de Saint-André, de Marcq-en-Barœul...) et cet enseignement musical leur est dispensé après les cours d'enseignement général, en fin d'après-midi et le mercredi, jour de congé scolaire.

Pour remédier à cette surcharge horaire, aux nombreux déplacements supportés le plus souvent par les parents eux-mêmes, il a été envisagé à Lille la création de classes élémentaires musicales dites à « horaire aménagé ». En effet, l'**Ecole DIDEROT**, rue du Béguinage, abritera à la prochaine rentrée scolaire **une classe élémentaire 1^{re} année** ainsi qu'**une classe élémentaire 2^e année**. Le choix de cette école a été dicté à la fois par son lieu géographique — elle se trouve à proximité du Conservatoire et par ses capacités d'accueil qui sont excellentes : l'école est moderne, avenante, dirigée par un maître qui apprécie la musique et qui est passionné par l'enseignement d'éveil. Ajoutons que l'accès à cette école est des plus aisés car elle se trouve à proximité du Boulevard périphérique (un service de ramassage scolaire est d'ailleurs envisagé).

Les enfants suivront conjointement un enseignement général et un enseignement musical complet. L'enseignement général sera rigoureusement identique à celui de l'enseignement traditionnel malgré les 6 ou 7 heures de musique qui s'y ajouteront dans le cadre de l'horaire normal de n'importe quel petit Français. Ceci ne peut en fait se réaliser que grâce à la collaboration étroite et efficace du Ministère de l'Éducation Nationale — sur le plan local Monsieur l'Inspecteur d'Académie Cheynet — et du Ministère des Affaires Culturelles, dont le représentant lillois n'est autre que M. Robert Lannoy, Grand Prix de Rome, Directeur du Conservatoire.

L'horaire aménagé est un horaire délibérément réduit ou comprimé qui permet cependant l'étude complète du programme scolaire normal grâce à la réduction concomitante du nombre des élèves (18 à 20 élèves par

classe). Il s'agit non pas d'un programme diminué, mais d'un enseignement concentré et personnalisé, la réduction du nombre d'élèves et la qualité des maîtres compensant quelques heures de cours.

Au niveau de ces deux classes élémentaires, l'enseignement musical comprend le solfège par les méthodes actives menant progressivement au solfège traditionnel, des auditions commentées, du chant, de la musique d'ensemble et l'étude d'un instrument : piano, violon, alto, violoncelle, harpe celtique, flûte à bec (la possibilité d'étudier un autre instrument interviendra dans les classes immédiatement supérieures).

Il est bien entendu qu'un enfant ne s'avérant pas particulièrement apte à cet enseignement pourra sans difficulté retourner dans une classe traditionnelle (il en est d'ailleurs de même pour les classes du 1^{er} cycle de l'enseignement du second degré).

Lorsque l'enfant aura terminé le cycle élémentaire, il pourra aisément continuer ses études générales et musicales dans le cadre d'une sixième à horaire aménagé puis dans les classes suivantes, jusqu'à la fin de la troisième. La rentrée scolaire 1974 verra la création d'une véritable 6^e à horaire aménagé au **C.E.S. CARNOT**, boulevard Carnot. La progression des études reste inchangée, les cours de musique ont lieu dans l'horaire scolaire (sauf pour les classes d'ensemble), et les élèves qui suivent cette filière bénéficient des avantages suivants :

- des heures de cours plus nombreuses,
- une formation musicale plus complète,
- un climat musical intense.

C'est à la fin de la classe de troisième que le problème crucial de l'orientation se pose. Trois solutions sont offertes aux élèves :

— 1^o Entrer en seconde normale (A-C-T), ou en classe technique normale, tout en continuant des études au Conservatoire ;

— 2^o Passer en classe de seconde littéraire, option arts-musique (A6) tout en continuant des études au Conservatoire ;

— 3^o Passer en seconde préparant au baccalauréat de technicien « Musique » B. Tn F11 (2^o T 5). Ce baccalauréat est « à part entière » et de très haut niveau. Le mot de « technicien » ne fait que souligner l'importance des disciplines à caractère professionnel, musical en l'occurrence. L'équivalence d'un tel baccalauréat avec ceux de l'enseignement du second degré étant reconnue par le décret du 25 novembre 1972, il en résulte que ce diplôme ouvre à ses titulaires les portes de l'université, compte tenu de la dominante choisie (lettres ou sciences) ainsi que du niveau réel du bachelier par rapport à la discipline visée. Pour tous ceux qui désirent être des professionnels de la musique, ou veulent choisir une profession connexe aux métiers de la musique, il est tout indiqué l'entrée en seconde T5, section qui va être également créée à la rentrée 1974 au **LYCEE PASTEUR**, rue des Urbanistes.

Les parents qui sont intéressés par l'enseignement à horaire aménagé et par le baccalauréat de technicien de la musique voudront bien s'adresser au Conservatoire de Musique, place du Concert, et ceci dans les plus brefs délais, afin qu'ils puissent recueillir de plus amples informations et prendre éventuellement une pré-inscription pour leur enfant. ■

Anna PARUS

Censeur du Lycée Musical
au Conservatoire National
de Région de Musique

6, place du Concert — LILLE

Tél. : 55.08.01

ÉTIENNE CAMELOT,

vous êtes adjoint à l'état civil...

... et à ce titre vous présidez les mariages. Tout d'abord, cette délégation est-elle absorbante ?

— A Lille, 1 473 mariages ont été célébrés en 1973. Ce chiffre varie d'une année à l'autre 1 494 en 69 — 1 503 en 72. Au cours d'une année, on peut constater que les mois les plus chargés sont ceux de juin et juillet (191 et 161 mariages) et décembre (179) et, suivant la date de Pâques, mars et avril.

QUELQUES CHIFFRES...

En 1973

— 9 023 **naissances** ont été déclarées à la Mairie de Lille, dont 5 758 enfants nés dans les maternités de la Ville de parents non domiciliés à Lille.

— 1 473 **mariages** ont été célébrés.

— 5 293 **décès** ont été constatés, dont 3 130 personnes décédées dans les hôpitaux de la Ville, mais qui n'étaient pas domiciliées à Lille.

En outre environ 350 000 pièces ont été délivrées soit aux guichets, soit par correspondance : fiches individuelles et familiales d'Etat Civil, extraits d'actes, livrets de famille transmis par d'autres mairies pour report d'actes dressés à Lille, etc...



— Je pense que c'est le samedi matin que vous êtes le plus occupé ?

Bien entendu, certains samedis nous célébrons 30 mariages, et le 22 décembre dernier, nous avons reçu 49 couples. Mais l'Administration municipale a estimé qu'elle devait être à la disposition des Lillois et les mariages peuvent être célébrés n'importe quel jour à 11 heures. De plus si pour des raisons personnelles cette heure ne convenait pas aux mariés, ils peuvent s'entendre avec l'Adjoint délégué pour fixer avec lui une autre heure.

— J'ai remarqué que vous utilisiez le terme « célébré » (et non procédé par exemple). Est-ce voulu ?

Oui. Nous estimons que le mariage est une cérémonie, une fête... c'est d'ailleurs le seul acte de la vie civique qui a ce caractère — la naissance du citoyen, son décès sont simplement déclarés au guichet. L'Etat, que le Maire, Officier d'Etat Civil, représente, fait du mariage un acte solennel et notre Ville veut qu'il soit entouré d'un certain cérémonial, d'une joyeuse gravité : salon accueillant, décor floral, musique d'ambiance, fauteuils confortables...

— Et vous-même, de quelle manière essayez-vous de donner à cette cérémonie ce caractère de solennité ?

Tout d'abord, après quelques mots d'accueil aux futurs époux et à leurs familles, je m'efforce de donner un peu de vie aux articles du Code Civil dont la Loi oblige à donner lecture : cette terminologie juridique est assez fastidieuse, alors qu'elle est si riche de sens et même d'humanité : fidélité, secours, assistance, famille, communauté de vie... Comme je le dis parfois, derrière ces mots, il faut en découvrir un autre que le juriste, peut-être par pudeur, n'ose pas employer : Amour !

Puis après l'interrogatoire rituel et après avoir prononcé la formule : « Au nom de la Loi, je déclare Monsieur... et Mademoiselle... unis par le mariage », j'ajoute quelques mots de félicitations et de vœux.

— Mais cette répétition de félicitations et de vœux est forcément banale, puisque comme, je suppose, vous ne connaissez ni les mariés, ni leurs parents, la plupart du temps.

En effet, dans une grande Ville comme Lille, je n'ai pas la prétention de connaître la majorité des mariés, loin de là !... mais vous savez avec les quelques renseignements d'Etat Civil, de domicile, de profession... Avec aussi un peu d'expérience et de psychologie, on trouve souvent des points de contact qui permettent une certaine personnalisation des quelques phrases que je prononce... mais je dois avouer que je n'y réussis pas toujours !!! et il faut alors tomber dans la banalité... ce qui ne me plaît guère.

(suite p. 22)

en 1973,
1473 mariages
ont été célébrés,
quel que soit le costume...



— Cette notion de solennité est-elle partagée par les mariés ?

Le plus fréquemment oui et même, comme cela arrive parfois, s'ils se présentent très, et apparemment trop décontractés, on peut faire naître chez eux, dès les premiers mots qu'on leur adresse une certaine gravité ou une certaine émotion.

Il n'y a d'ailleurs aucune raison de s'offusquer s'ils se présentent devant l'Officier de l'Etat Civil, chevelus et barbus, en blue jean et en parka... l'important c'est qu'ils viennent devant lui et qu'ils y viennent tels qu'ils s'aiment !

— Je suppose que vous recevez aussi des étrangers ?

Oui fréquemment, des travailleurs immigrés, des étudiants étrangers se mariant soit entre eux soit avec des Françaises. J'essaie de leur rappeler leur pays, mais aussi je les remercie de l'hommage qu'ils rendent à la France et à notre Ville en se prêtant aux obligations et aux rites de notre pays.

— A quel âge se marie-t-on ?

On se marie jeune. Nous n'avons pas de statistiques, mais certainement près du tiers des futurs époux ont besoin du consentement de leurs parents. C'est dire qu'ils ont moins de 21 ans. Il nous arrive d'ailleurs fréquemment de nous rendre à domicile ou à l'hôpital chercher le consentement d'un père ou d'une mère malade qui ne pourra venir le donner à l'Hôtel de Ville.

Mais on se marie à tout âge et il est fréquent de procéder à des remariages de personnes du troisième âge, qui veulent réunir leurs deux solitudes et retrouver un soutien et une tendresse... plusieurs fois, moi-même ou mes prédécesseurs nous sommes rendus à l'hospice ou à l'hôpital pour célébrer de tels mariages. Autres moments émouvants : celui où nous nous rendons avec l'autorisation du Procureur de la République auprès d'un mourant pour la régularisation par le mariage d'une union souvent ancienne.

NAISSANCES

Les naissances se produisant le plus souvent dans les maternités, ces dernières renseignent les parents sur les formalités à remplir.

La naissance doit être déclarée dans les trois jours, sur présentation du livret de famille et pièces d'identité et d'une attestation du Médecin ou de la Maternité.



Il y a cent ans, naissait Madame Bouchery.

— Je crois que vous fêtez aussi d'autres noces ?

Le dernier dimanche de chaque mois, une délégation se rend auprès des ménages jubilaires, pour leur apporter les félicitations du Maire et du Conseil Municipal. C'est ainsi qu'en 1973 la Ville a rendu hommage à 65 couples qui fêtaient leurs noces d'Or (50 années de mariage) — à 6 autres pour leurs noces de diamant (60 années) et au pavillon SWYNGHEDAUIW à un vieux ménage qui s'était marié en 1903 et célébrait ses noces de platine.

Au cours de ces visites, l'Officier de l'Etat Civil qui a rappelé si souvent aux

MARIAGES

Le délai de publication des bans étant de 10 jours à la Mairie du domicile de chacun des futurs époux, il est conseillé aux futurs époux de se présenter au guichet des Mariages au moins 15 jours avant la date prévue. Une notice est remise pour préciser les pièces à produire :

■ certificats médicaux prénuptiaux,

■ justification du domicile ou de la résidence,

■ extrait d'acte de naissance. D'autres pièces sont demandées dans certains cas particuliers : mineurs, veufs, divorcés, militaires, étrangers...

jeunes époux, le devoir de fidélité, de secours d'assistance, de communauté de vie, s'aperçoit que pour ces vieux ménages l'application des articles du Code Civil fût la source du vrai Bonheur.

— A vous écouter, peut-on conclure qu'être adjoint à l'Etat Civil est une lourde tâche ?

Non, sans doute elle prend beaucoup de temps, mais j'admire plutôt mes collègues qui se battent avec des dossiers administratifs, des plans d'Urbanisme et de circulation des projets d'Equipements, des problèmes budgétaires...

Pendant ce temps, moi, je fête le mariage, la famille, et pourquoi ne pas le dire : l'Amour. Je crois que lorsque mon mandat municipal aura pris fin, l'un des meilleurs souvenirs que j'en garderai, sera la période où j'aurai exercé les fonctions d'Officier d'Etat Civil. ■

M. B.

DECES

La déclaration du décès, prise en charge le plus souvent par l'entrepreneur de pompes funèbres, doit être faite dans les 48 heures, sur présentation des pièces d'Etat Civil du défunt et éventuellement d'une fiche de l'Hôpital.

l'animation dans les quartiers

Elu le 4 Mai 1973, le Bureau de l'Office Municipal de la Jeunesse, se devait d'effectuer un bilan le plus objectif possible, marquant un temps dans l'activité de l'Office. Les avis recueillis à l'Assemblée plénière du 4 Mai en faisaient une obligation. « **L'O.M.J. n'est pas suffisamment présent à la base, il devrait davantage favoriser la concertation entre les associations, réorienter son action en fonction de la politique d'animation des quartiers, être un carrefour permanent d'échange, de discussion et de diffusion des idées.** » Tels furent en résumé les souhaits formulés.

Créé en 1965, l'O.M.J. a été l'un des lieux privilégiés de la concertation municipale et l'on peut sans doute considérer Lille-Jeunesse, association de gestion des équipements Sociaux-éducatif de la Ville, comme l'une de ses plus remarquables réalisations.

Mais on peut se demander si la création de Lille-Jeunesse n'a pas en même temps privé l'O.M.J. d'une part importante de ce qui avait constitué le soutien de son action. Sans doute l'O.M.J. éprouvait-il le besoin de souffler un peu, mais pour ce qui nous concerne il apparaissait urgent de le doter d'un nouveau projet. Devait-il proposer des actions de formation? Favoriser la réflexion sur les grands sujets du moment? Se transformer en prestataire de services? Se limiter à formuler un avis sur les demandes de subventions? Autant de questions que nous souhaitons poser au plus grand nombre d'associations.

UNE SEMAINE D'ANIMATION...

L'idée d'un séminaire de réflexion fut rapidement abandonnée. Il était en effet permis de douter des motivations des responsables d'association pour ce type d'entreprise au moment où la plupart des commissions spécialisées de l'Office étaient tombées en désuétude. Par contre par les objectifs que l'on pouvait lui assigner, l'organisation d'une semaine d'animation fut ressentie par tous comme un projet beaucoup plus exaltant. En effet cette semaine pouvait à la fois :

- Favoriser un contact plus profond entre les différentes associations de la ville dont les objectifs sont très proches, mais qui s'ignorent souvent.
- Permettre l'expression de tous ceux qui se sentent concernés par les problèmes de création sous toutes les formes.
- Créer un événement qui fasse que les gens puissent s'exprimer.
- Inciter les associations à réaliser une action en commun.
- Sensibiliser la population sur les problèmes de l'animation socio-éducative et culturelle.

Mais dans notre esprit, cette semaine ne devait avoir lieu que dans la mesure où il y avait une prise en charge effective de la part des associations. Le programme par sa souplesse devrait laisser s'exprimer l'originalité des associations et des quartiers.

UNE GRANDE FETE DANS LES QUARTIERS DU 26 MAI AU 2 JUIN

Un Comité technique d'organisation s'est rapidement mis au travail. De nombreuses réunions allaient nous permettre notamment dans les quartiers Saint-Sauveur, du vieux Lille et de Wazemmes de créer le dialogue, le contact que nous souhaitions retrouver. Il s'agissait bien sûr d'élaborer un programme de manifestations. Mais parallèlement ces rencontres nous permettent, et c'est là sans doute le premier point positif, de rencontrer les responsables d'associations, de les écouter, de mieux connaître leurs problèmes ainsi que leurs projets.

S'il est encore trop tôt pour vous proposer un programme définitif nous sommes cependant en mesure de tracer à grands traits l'ébauche de ce qui pourrait bien constituer une grande fête dans tous les quartiers.

du
26 mai
au 2 juin

Le Comité de Coordination de **Moulins-Lille** propose une braderie et un spectacle avec les enfants; l'organisation d'un méchoui avec un groupe de travailleurs algériens.

Le Comité de **Lille-Sud**, déjà bien structuré, aura une semaine particulièrement chargée avec spectacle pour et par les enfants, actions avec les travailleurs immigrés, kermesse, bal populaire, manifestations sportives.

De nombreuses associations parmi les quelles l'**Union Française de la Jeunesse**, le **C.E.R.C.L.E.** et le **Groupe Synthèse et Confrontation**, la **Fédération des Amicales laïques**, les **Clubs Léo Lagrange**, le **Label**, le **studio 125** et le **GACS**, les **Scouts**, les **Clubs de Prévention** participeront activement à la semaine.

Dans le Vieux-Lille, la fête à la brocante doit s'étendre à d'autres secteurs du quartier avec la participation de nouveaux groupes.

Des projets sont en cours d'élaboration à Wazemmes ainsi qu'à Saint-Sauveur...

L'O.M.J. et le HAUT COMITE D'ANIMATION

Cela dit, il nous faut rappeler que cette semaine d'animation ne constitue en rien une fin en soi? L'objectif que nous nous sommes fixé pour 1974 reste clair: il s'agit avant tout de créer un dialogue permanent entre tous les groupements et associations.

Il est aussi que les jeunes prennent eux-mêmes les destinées de cette structure de concertation.

Pour conclure, notre souhait sera que le haut Comité d'Animation agisse comme un élément déterminant dans l'évolution de l'Office Municipal de la Jeunesse en l'ouvrant plus largement aux jeunes qui militent dans les associations pour qu'ils puissent y aborder à leur manière les problèmes de notre temps. ■

SERGE PEYRE

« les gens du voyage »

par Samy BOCHNER



La loi du 13 JANVIER 1969, relative à l'exercice des activités ambulantes, fait obligation aux communes de laisser stationner librement les gens du voyage (caravanners, nomades, etc...).

Or, ceux-ci s'arrêtent souvent là où ils trouvent de la verdure... et ce stationnement sauvage provoque des inconvénients de plusieurs ordres.

D'abord, **au plan esthétique**, on ne peut pas dire que le stationnement des caravanes à l'entrée d'une ville — comme c'est le cas à l'Esplanade actuellement — soit du meilleur effet. De même, l'occupation des places de verdure dans les grands ensembles n'améliore pas l'environnement des quartiers neufs et pose souvent, comme à LILLE-SUD, des problèmes de cohabitation avec les riverains.

Ensuite, **du point de vue hygiénique**, l'installation des nomades sur des terrains non équipés en sanitaires et en eau, suscite souvent bien des ennuis.

Enfin, la **sécurité** des gens du voyage et de leurs enfants, notamment, est

loin d'être assurée lors d'un campement sauvage en plein cœur d'une ville ou aux abords d'une grande route.

Pour pallier tous ces inconvénients, les communes sont amenées à trouver un terrain spécialement affecté aux gens du voyage. Celui-ci doit être équipé de telle sorte qu'il corresponde au mode de vie de ses occupants itinérants.

C'est dans cette perspective que la ville de Lille est en train d'acquérir un terrain de 7 600 m² situé rue Courtois, derrière la Cité Hospitalière. En effet, actuellement, le seul terrain mis officiellement à la disposition des caravanes est situé rue de la Chaude Rivière, et insuffisamment aménagé.

Après un dialogue avec les gens du voyage, un accord a été trouvé en ce qui concerne l'équipement du futur terrain. Celui-ci comportera outre les sanitaires indispensables :

- des locaux scolaires — M. l'Inspecteur d'Académie s'étant engagé à y affecter un instituteur —,
- des locaux socio-éducatifs,
- une aire de jeux pour enfants,
- et un poste de gardien.

Le tout sera financé par les contributions de la ville, de l'Education Nationale, et de la Direction départementale de la santé par l'intermédiaire du « **Fonds Social pour les Migrants** ».

De plus, l'aménagement en quartiers séparés facilitera la cohabitation des différentes ethnies (Tziganes, Gitans, Manouches, Roms) car, paradoxalement, les diverses familles de nomades n'acceptent pas facilement de se mélanger.

On peut envisager également de confier la gestion de l'équipement à une association paritaire composée de représentants de la municipalité, des gens du voyage, et des Associations d'aide aux nomades ou qui s'intéressent à leurs problèmes.

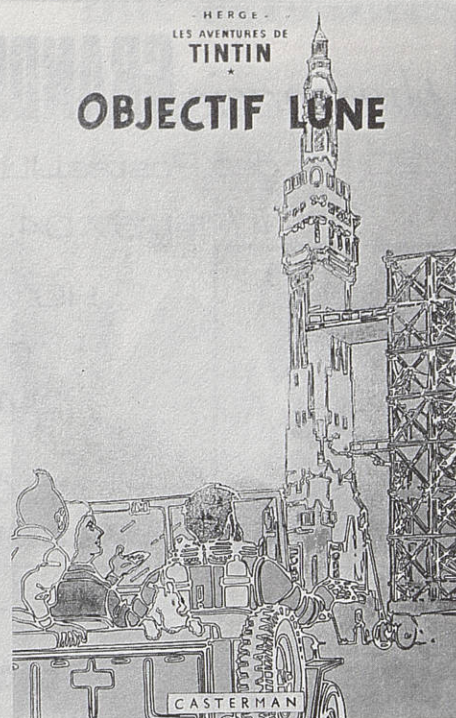
Cette garantie de bonne gestion devrait tranquilliser les riverains, et ceci d'autant plus qu'une grande rangée d'arbres masquera ce terrain totalement clôturé et qui ne comprendra qu'une seule issue, rue Courtois.

Si l'acquisition des terrains peut s'effectuer rapidement, les travaux commenceront très vite. Lille sera alors l'une des premières villes de France à faire cette expérience pilote que souhaitons-le, sera imitée par d'autres communes du département.

En effet, notre Cité n'a pas vocation, malgré sa situation de ville-centre, à recueillir tous les nomades de l'agglomération.

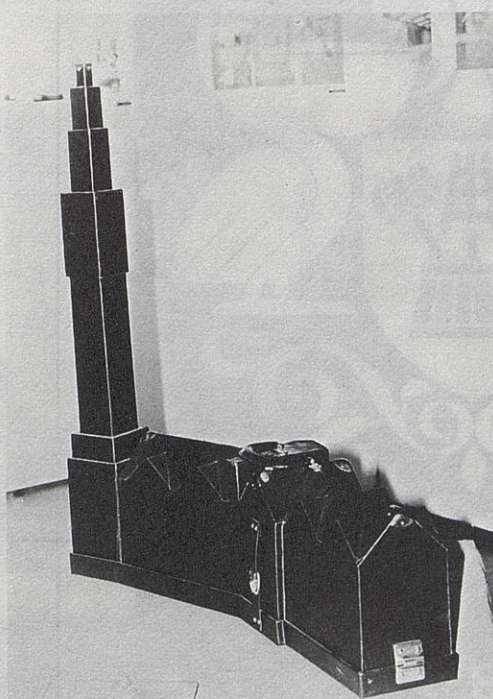
Par rapport aux gens du voyage, Lille veut satisfaire aux obligations de la loi, mais elle ne peut faire plus que ses moyens ne le lui permettent. Se trouvant déjà à l'étroit dans ses deux mille hectares pour y loger ses habitants, son effort n'en est que plus méritoire pour accueillir les nomades qui veulent y stationner. ■

32 propositions pour un Beffroi plus chaud...



Du 11 au 23 mars 1974, les visiteurs et les usagers de la Mairie ont pu admirer dans le grand hall de l'Hôtel de Ville, une étonnante exposition.

Une dizaine d'artistes appartenant au Groupe Expérimental Lillois ont en effet pris le Beffroi pour prétexte à de surprenantes variations sur l'architecture et les couleurs.



...surprenantes,
mais peut-être
pas si folles!

pharmacie **GRANDEL**

220 rue des Postes, LILLE

Tél: 57.04.71



HOMEOPATHIE

CEINTURES

MEDICALES

~~~~~  
**spécialités  
vétérinaires**

**THERY  
LALOY**

**Encadrements**

- GRAVURES
- CANEVAS
- PHOTOS

23, Place du Théâtre  
LILLE - Tél. 55.26.64



**BRASSERIES PELFORTH**

LUNDI 6 MAI 1974

à 14 h. 30

OUVERTURE A LOMME

792-794, avenue de Dunkerque

de

**CONFORT**

**LOISIRS**



**GÉANT DU CONFORT MÉNAGER**

**DU BRICOLAGE, DES LOISIRS**

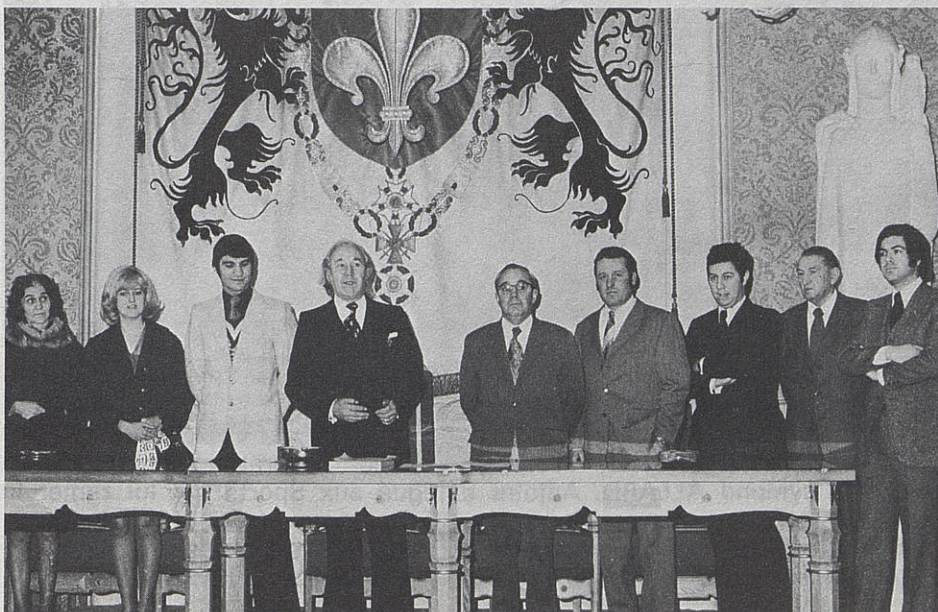
**5000 m<sup>2</sup>**

Caféteria COOP

**“ la mitterie ”**

(salles pour banquets)

PARKING GRATUIT



■ **30 janvier** : dernière image du voyage à LEEDS de la délégation lilloise : sur l'escalier d'honneur du Civic Hall (Hôtel de Ville) de LEEDS, M. CAMELOT, Adjoint, fait ses adieux à M. DAVISON, Lord-Maire de LEEDS.

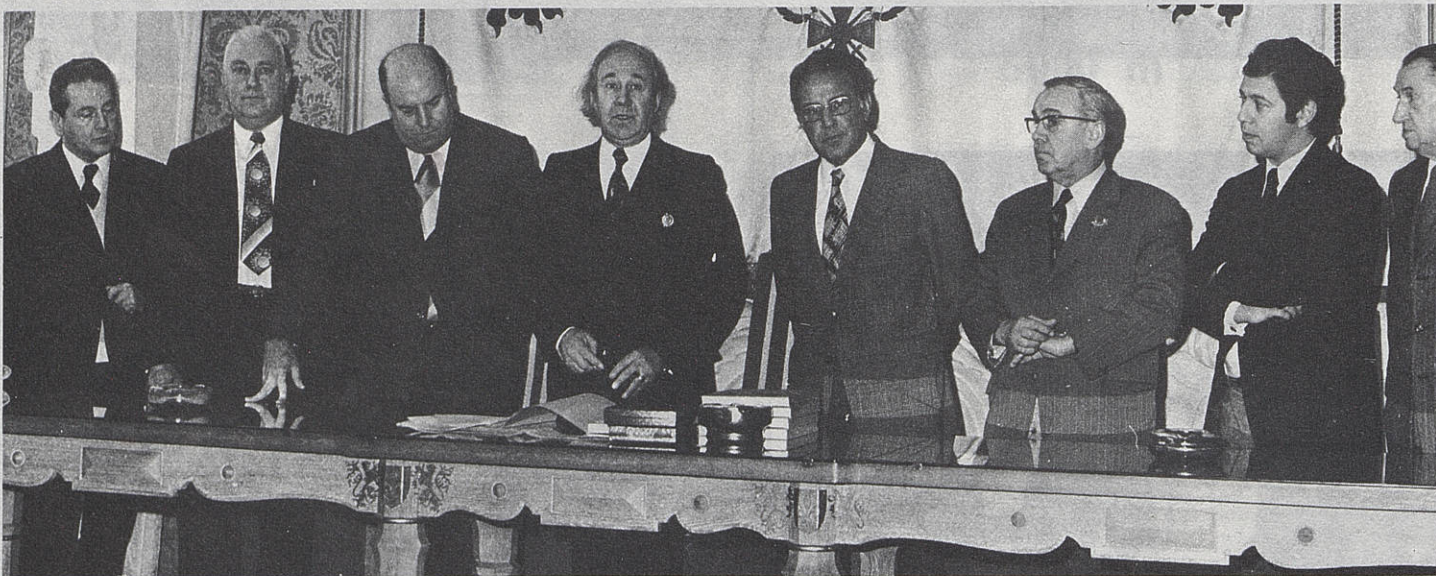
■ **2 février** : M. ALLARD, Adjoint au Maire, délégué aux Sports et à la Jeunesse, entouré des membres de la Commission de l'Education Physique et des Sports, reçoit à l'Hôtel de Ville Jacques VAN MELLAERTS, récent champion de France professionnel « **Welter** ».



■ **Lundi 4 février** : la ville d'Epinal et les communes environnantes envisagent de créer une Communauté Urbaine.

Aussi, désireux de s'informer, les élus vosgiens avaient-ils décidé de visiter la Communauté Urbaine et la Ville de Lille.

A l'issue de cette visite, M. Pierre DASSONVILLE, Adjoint au Maire de Lille, devait recevoir les 32 membres de la délégation dirigée par M. ARGANT, Maire d'Epinal, accompagné de M. André DESMULLIEZ, Vice-Président de la C.U.D.L.



■ **Samedi 9 février** : en visite dans le Nord, M. Fernand SASTRE, Président de la Fédération Française de Football, est reçu à la Mairie de Lille par M. Raymond ALLARD, Adjoint délégué aux Sports qui lui remet la médaille de la ville.

M. JOUVENET, Vice-Président de la Ligue du Nord de football, remet à M. ALLARD la grande plaquette de cette Ligue.



■ **Vendredi 15 février** : départ à la neige pour les élèves des Ecoles Lavoisier et Vauban. Du 16 février au 17 mars, 55 garçons et filles âgés de 10 à 13 ans séjourneront à Saint-Gervais (Haute-Savoie). Chaque matin, ils suivront la classe normale et pratiqueront le ski l'après-midi. Les élèves en école de neige seront accompagnés par M. DERNONCOURT, Directeur de l'école Vauban et de M. BACQUART, Directeur de l'école Lavoisier.



■ **Vendredi 15 février** : à l'occasion du 7<sup>e</sup> anniversaire du Club International de Publicité du Nord de la France et en l'honneur de l'Union des Publicitaires du Nord, M. Pierre MAUROY, Député-Maire, Président du Conseil Régional, a offert une réception dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville.



■ **Samedi 16 février** : 77 donneurs de sang de l'Administration Municipale ont reçu le diplôme de donneur de sang du ministre de la Santé Publique.

Mme le Docteur DENICOURT, représentant le Directeur du Centre Régional de Transfusion Sanguine, remercia la Municipalité qui permet l'accroissement du centre.

M. Marceau FRISON, Premier Adjoint, félicita nos agents municipaux et souhaita que soit suivi leur exemple d'humanité et de solidarité.



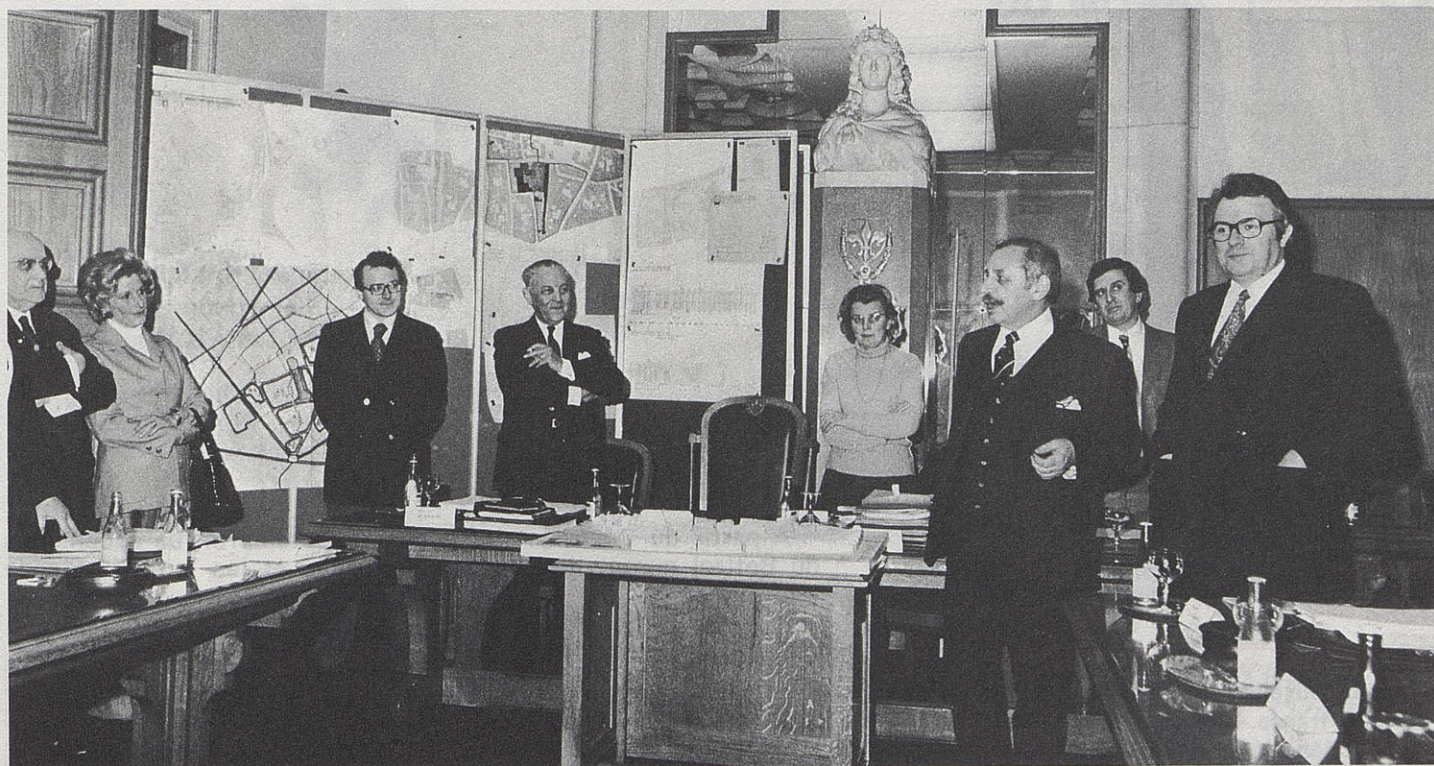
■ **Dimanche 24 février** : à l'occasion de leurs noces d'or, Rachel LEMPEREUR et son mari, le peintre Marcel LEMPEREUR-HAUT, ont été fêtés par la Municipalité.

Pierre MAUROY salua ce couple « dont la vie fut placée sous une triple rencontre avec l'art, avec la vie politique, avec la vie sociale et professionnelle » et remit à Rachel LEMPEREUR la grande médaille de vermeil de la Ville de Lille.





■ **Dimanche 3 mars** : Lille a été choisie pour le Congrès Annuel des Professeurs de Géographie des Universités Françaises ; plus de 200 géographes conduits par M. DRESCH, Président de l'Union Internationale des Géographes, JOURNAUX, GAMBLIN, Directeur de l'U.E.R. de géographie, sont reçus par M. Raymond ALLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Instruction Publique.



■ **Lundi 11 mars LEEDS toujours !...** Mais cette fois c'était le tour du Lord-Maire de LEEDS, M. KENNETH TRAVIS DAVISON, et de son épouse de visiter la Ville de Lille !



■ **Dimanche 17 mars** : M. Pierre MAUROY, entouré de très nombreuses personnalités félicite M. le Bâtonnier LEVY qui vient d'être promu au grade de Commandeur de l'Ordre National du Mérite.



A partir du 7 avril et jusqu'au 29 septembre, les ascensions du Beffroi auront lieu chaque dimanche et les jours fériés de 9 h 30 à 12 h.

**Lille, nouvelle revue d'information et de documentation. Revue bimestrielle**, numéro 11, 1974. **Abonnement** : 5 numéros, 4 francs. **Directeur de la publication** : Pierre MAUROY. **Rédacteur en chef** : Monique BOUCHEZ. **Secrétaire de rédaction** : Yves DEJAR. **Administration - direction** : Service des Relations Publiques - Hôtel de Ville 59000 LILLE - Tél. 53.19.71. **Réalisation et publicité** : NORSOGEPRESS, 209, rue d'Arras - 59000 LILLE - Tél. 52.01.09 +. **Imprimerie spéciale du bulletin** - Dépôt légal n° 8742.



**HENRY-HURET**  
**ARMES**  
**COUTELLERIE**  
 49, Rue de Paris LILLE  
 Tél. 55-06-40 +

**FRAMEZELLE**  
 et C<sup>ie</sup>

203, Bd de la Liberté, LILLE  
 Tél. : 57.05.55 et 54.65.18

- ★ Immeubles
- ★ Commerces
- ★ Industries
- ★ Magasins



**Votre Cuisine**

- SUR MESURES
  - VENTE DIRECTE
- 145, Rue du Ballon  
 67, Rue de la Louvière  
**LILLE**  
 Tél. : 55-56-79 - 51-39-21

**le RESTAURANT**  
**LA CAVE DE LA COLLETTE**

ouvert tous les jours midi et soir (sauf dimanche soir)

*Dans le cadre le plus ancien, le plus jeune restaurant de Lille vous propose : Grillades à l'ancienne et Plats régionaux (spécialités)*

17, rue Jean-Moulin - LILLE (ancienne rue Marais) - ☎ 55.16.43

**BIENTÔT LES BEAUX JOURS**  
**AU**  
**BAZAR DE WAZEMMES**

**Tout le ménage . Listes de mariages**  
**Mobilier de jardin. Cadeaux**

G. JACQMART et Cie

344, 350 rue Léon Gambetta . Tél : 57.08.15  
 57.46.02

Ouvert le dimanche matin — Fermé le lundi

lpf Léonard  
**Danel**



lpf Léonard Danel  
 Société anonyme  
 au capital de 17 974 300 F

Siège social : 69, rue du Docteur-Calmette  
 59120 LOOS

Tél. (20) + 57.63.93 + 57.69.80  
 Téléx : 81.969 DANELOS

«**CHEMINÉE**  
**DU NORD**»

39, rue Alphonse Mercier - LILLE

Construction de cheminées  
 Réparations - Ramonage  
 Chemisage des conduits fissurés  
 TUBAGE (GAZ - MAZOUT)

**TOUS TRAVAUX DE COUVERTURE**  
**DEVIS GRATUIT** Tél. 54.48.67



**DÉMÉNAGEMENTS**  
 Paul VERCAMBRE **O.G.D.T.**

LILLE, 18, rue Belle Vue Tél. : 56.70.46  
 Attention, actuellement, Tél. : 53.20.46

**DEVIS GRATUIT TOUTES DISTANCES GARDE MEUBLES**

**ÉTS DE WILDE**

153 bis, Boulevard de la Liberté  
 3-5-7, Rue Denis - Godefroy  
**LILLE**

Tél. : 54-64-62 — 54-40-12

Maison fondée en 1920

FABRIQUE DE BROSSES ET PINCEAUX  
 MATÉRIEL INDUSTRIEL DE NETTOYAGE  
 LAVEUSES DE SOLS — ASPIRATEURS A LIQUIDES  
 ET POUSSIÈRE — ÉPONGES — PEaux DE CHAMOIS —  
 ÉCHELLES — ÉCHAFAUDAGES  
 OUTILLAGE POUR PEINTRES.



## DELEGATION REGIONALE du NORD

56/64, avenue Kennedy · LILLE · Tél: 52.22.52

présente

les réalisations de la Société Centrale Immobilière  
de la Caisse des Dépôts

### LILLE

**Résidence Alfred-de-Musset,**  
Rue Alfred-de-Musset  
Appartements, du studio au 5 pièces.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Visite sur place.  
Prix moyen: 1 600 F le m<sup>2</sup>.  
Livraison en cours

**Résidence des Tuileries,**  
566, bd de la République.  
Appartements du 3 au 7 pièces.  
Grand standing - Tout électrique.  
Prix fermes et définitifs: 2 400 F le m<sup>2</sup>.  
Livraison en cours

### CROIX

**Domaine des Cascades,** Parc Barbieux  
Appartements du studio au 6 pièces  
Grand standing  
Visite sur place.  
Prix moyen: 2 200 F le m<sup>2</sup>.  
Livraison en cours

### VILLENEUVE-D'ASCO

« **Le clos Saint-Michel** »,  
Quartier du Triolo.  
Pavillons de 5, 6 et 7 pièces.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Prix moyen: 1 600 F le m<sup>2</sup>.  
Livraison juin 1974.

### ROUBAIX

**Résidence Saint-Exupéry,**  
Rue Henri-Dunant.  
Appartements du 2 au 5 pièces.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Visite sur place -  
Prix moyen: 1 500 F le m<sup>2</sup>  
DISPONIBLE

### TOURCOING

**Résidences du Centre Général-de-Gaulle**  
Appartements du 2 au 6 pièces - locaux  
commerciaux.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Visite sur place.  
Prix moyen: 1 750 F le m<sup>2</sup>.  
Livraison immédiate

### WATTIGNIES

**Résidence du Parc,** rue Flemming  
Appartements du studio au 5 pièces,  
locaux commerciaux.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Visite sur place.  
Prix moyen: 1 500 F le m<sup>2</sup>.  
DISPONIBLE

### LA MADELEINE

**Résidence «Les Essarts»,**  
Rue du Général-de-Gaulle.  
Appartements du 2 au 5 pièces.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Prix moyen: 1 500 F le m<sup>2</sup>  
Livraison juin 1974.



### VISITEZ-LES

Tous les jours de  
14 h. 30 à 18 h. 30

Y compris  
le dimanche, sauf le  
mardi et le mercredi.

OU  
TÉLÉPHONEZ-

NOUS :

52.22.52

Nom: .....

Adresse: .....

désire recevoir gracieusement la documentation sur: .....